

Métiers et du Travail, de Vancouver, tenue le 18 courant, décida de ne pas envoyer de délégué au Congrès des Métiers et du Travail du Canada à Québec, cette année et exprima à l'unanimité le désir que le résultat de vos délibérations réponde à tout ce que vous en espérez.

Ce fut la première fois, l'année dernière, à Ottawa, que la Colombie Anglaise eut voix délibérante dans votre Congrès. Alors, comme à présent, on croyait que votre association s'emparerait de la question si absorbante des chinois; nous sollicitons encore votre aide à ce sujet. L'arrivage continu de ces immigrants malvenus ne tend à rien moins qu'à la dégradation finale et à la ruine de la dignité du travail des blancs sur la côte du Pacifique de notre beau pays.

L'énorme immigration chinoise en cette province est due principalement à la rigueur des lois exclusives des Etats-Unis. Les capitalistes de la Colombie Anglaise encouragent trop ouvertement ce genre d'immigration. L'immoralité de cette classe de gens ne devrait pas être dédaignée. Il ne sera jamais possible d'élever la race Mongolienne au niveau de la Caucasiennne. Beaucoup de jeunes gens accusent directement de leur ruine les Chinois, qui leur apprirent indépendamment d'autres vices, l'habitude exécrable de l'opium. Les détails de cette habitude dégoutante et abominable seraient considérés comme obscènes. C'est le devoir de notre Gouvernement de faire des lois qui restreignent aussi bien l'importation que la manufacture de l'opium au Canada et qui en limitent également la vente. Un fumeur d'opium a cessé d'être un objet d'étonnement et d'horreur et on n'y fait plus attention. Nous conseillons vivement au Gouvernement d'adopter une législation aussi rigoureuse que celle de l'Australie, qui, depuis quelques années, interdit formellement l'entrée de son territoire aux Chinois. A ce sujet, il serait peut-être bon de mentionner le fait qu'une circulaire du Conseil a été envoyée au Gouvernement du Canada et aux autorités Impériales concernant la limitation de l'immigration chinoise dans une mesure équitable. Comme aucune réponse à la circulaire n'a été reçue du gouvernement jusqu'à présent, il serait peut-être bon de n'en faire qu'une simple mention.

Cependant, une copie de la circulaire à laquelle je fais allusion vous sera envoyée en temps utile, ce, dès que nous aurons reçu un accusé de réception d'Ottawa. Je pourrais ajouter, à propos de ce qui précède, que, en trois voyages, les bateaux du Pacifique Canadien ont débarqué environ six cent cinquante Chinois de plus que la loi ne le permet, selon le tonnage. Vous voyez donc que la partie occidentale de la Puissance est envahie par une classe d'immigrants, qui suce, lentement mais sûrement, le sang de notre population blanche. Je pourrais aussi mentionner à ce sujet que la Compagnie du Pacifique Canadien essaye à présent ou essayera plus tard, d'obtenir du Gouvernement des concessions qui lui permettront de transporter un plus grand nombre de Chinois pour chaque cinquante tonnes de frêt; mais il est depuis longtemps rumeur que la compagnie fera tout son possible pour que le nombre de Chinois soit augmenté par rapport au tonnage. C'est le désir de ce Conseil que votre Congrès fasse tout en son pouvoir pour faire échec à toute démarche qui serait faite à cet effet.

Durant la dernière session de notre Législature Provinciale, les membres indépendants firent tout ce qu'ils purent pour empêcher l'emploi de Chinois dans les travaux publics et les éloigner le plus possible de la province. Leurs efforts eurent un succès partiel et, entre autres choses, ils hâtèrent le passage d'un mémoire de l'assemblée au Gouvernement de la Puissance, demandant de porter la taxe à cent piastres; elle est encore de cinquante piastres et l'on ne sait pas si le mémoire a jamais été envoyé ou non.